# APRÈS ART. 5 N° 58

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

# PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N º 58

présenté par

M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. Descoeur, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Poletti, M. Reda, M. Sermier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viala, M. Breton, M. Deflesselles, M. Furst, M. Gosselin, Mme Lacroute et Mme Louwagie

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### **APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

La programmation des crédits d'entretien pour les infrastructures de soutien est prévue selon le tableau suivant :

(En millions d'euros courants)

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
715	715	714	714	714	714	714	5 000

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Depuis 2017, il n'y a pas de programmation pluriannuelle (alors qu'auparavant elle se faisait avec une visibilité de 3 à 5 ans) pour les infrastructures (« entretien domaine infra »). En découle un manque de visibilité alors que cela impacte directement les conditions de vie de nos militaires.

Or il existe un retard de 3 à 4 Milliards d'euros pour l'entretien courant. On sait qu'une très longue liste de points noirs existe, et que certains restaurants ou logements n'offrent pas des conditions acceptables.

APRÈS ART. 5 N° 58

Afin de s'assurer que les crédits d'infrastructure, en hausse dans cette LPM, ne viennent pas seulement accompagner les grands programmes, il convient de chiffrer les investissements annuels pour ces crédits d'entretien.

Afin d'assurer un équilibre entre le soutien et la modernisation, avec un objectif de 5 Milliards pour combler le retard et assurer l'entretien courant, il convient d'établir une programmation annuelle des crédits d'entretien pour affecter les ressources par rapport aux besoins.